

**COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE - ÉDUCATION ET SCIENCES SOCIALES - ET COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE- LETTRES
ET SCIENCES HUMAINES****DIRECTIVES SPÉCIALES POUR LES ÉQUIPES DE RECHERCHE DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 – 9 JUIN 2020**

À la suite de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec en date du 14 mars 2020 et de l'annonce de la relance progressive et sécuritaire des activités de recherche en présentiel par l'Université de Sherbrooke le 5 mai dernier, le CÉR doit appliquer des mesures exceptionnelles dans l'évaluation et le suivi des projets de recherche (nouveaux et en cours).

Nouveaux projets liés à la situation d'urgence déclarée

Les projets sont transmis au comité d'éthique de la recherche selon le processus habituel. L'évaluation de ces projets est faite de façon prioritaire. Afin de permettre au comité d'identifier rapidement ces projets, les chercheurs sont invités lors de la création du projet dans Nagano à créer un « Identifiant Nagano (acronyme) » comportant le mot Covid-19.

Nouveaux projets non liés à la situation d'urgence déclarée

Les projets sont transmis au comité d'éthique de la recherche selon le processus habituel. L'évaluation de ces projets est faite de façon habituelle.

Un projet de recherche pourra commencer avant la fin de l'urgence publique déclarée dans le respect des consignes sanitaires du [Plan de rétablissement institutionnel](#). Notamment, selon le point 3.1.9, on indique que « [p]our les activités de recherche, les exigences des *Lignes directrices pour la reprise sécuritaire des activités de recherche en présentiel dans les milieux universitaires québécois* doivent être suivies rigoureusement [Réf. : <https://www.irsst.qc.ca/covid-19/avis-irsst/id/2665/lignes-directrices-pour-la-reprise-securitaire-des-activites-de-recherche-en-presentiel-dans-les-milieux-universitaires-quebecois>].

Les personnes responsables des projets de recherche doivent :

- Continuer de privilégier le recrutement et la collecte de données à distance lorsque cela est possible.
- S'assurer d'avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires concernant l'accès au lieu de la recherche (région éloignée, centre de recherche ou laboratoire, entreprise, école, milieu de garde, etc.) pour le recrutement et/ou la collecte des données en présentiel.

Pour les nouveaux projets dont la collecte doit se faire en présentiel, le comité d'éthique de la recherche demande aux équipes de recherche de soumettre un protocole qui s'inspire des directives des sites suivants :

<https://www.irsst.qc.ca/covid-19/avis-irsst/id/2665/lignes-directrices-pour-la-reprise-securitaire-des-activites-de-recherche-en-presentiel-dans-les-milieux-universitaires-quebecois>

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

Projets de recherche en cours — reprise des activités en présentiel

Toute décision de reprise, suspension ou modification des activités des projets doit tenir compte prioritairement de la sécurité de la personne participante et des membres de l'équipe de recherche.

Pour les projets déjà approuvés, dont le recrutement et/ou la collecte doivent se faire en présentiel, les équipes de recherche doivent se référer au vice-décanat à la recherche de leur Faculté pour s'assurer de prendre toutes les mesures sanitaires nécessaires à la reprise sécuritaire de leurs activités de recherche en présentiel. Les équipes de recherche demeurent toutefois responsables d'aviser le comité d'éthique de la recherche selon les procédures habituelles lorsqu'elles doivent apporter des modifications à leur protocole de recherche lors de la reprise du recrutement ou de la collecte des données (par exemple les modifications aux outils de collecte des données, les modifications aux formulaires de consentement, etc.).

Les professeurs et les professeures ont la responsabilité de s'assurer que les projets de maîtrise et de doctorat de leurs étudiants et étudiantes se font dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Projets en cours — Modifications au projet de recherche liées à la situation d'urgence

- 1- Les modifications avec impact sur le niveau de risques ou autres enjeux éthiques (par exemple un suivi d'intervention qui devait avoir lieu en personne, mais qui serait fait au téléphone sur des thèmes sensibles pouvant induire une détresse émotionnelle moins facilement détectable ou gérable à distance) requièrent d'être évaluées par le CÉR. Une demande de modification au projet de recherche **formulaire #4 modification** doit être soumise sur Nagano et sera traitée en priorité.
- 2- Les modifications sans impact sur le niveau de risques ou autres enjeux éthiques (par exemple report, suspension, annulation, tenue d'un suivi/questionnaire par téléphone plutôt qu'en personne sur des thèmes non sensibles) et n'ayant pas d'impact sur la sécurité des personnes participantes ou la confidentialité des données recueillies seront rapportées au CÉR en temps opportun dans le cadre du **formulaire #5 suivi annuel** ou du **formulaire #6 fin de projet**.

Note importante

Dans le cas des projets de recherche impliquant plusieurs établissements, il est important de respecter les consignes des comités d'éthiques de la recherche des différents établissements.

Questions

Mme Corentine Navenec, coordonnatrice du CÉR Éducation et sciences sociales :
ethique.ess@usherbrooke.ca

Mme Carole Coulombe, coordonnatrice du CÉR Lettres et sciences humaines : cer_lsh@usherbrooke.ca

Pour suivre l'évolution de la situation, consulter le site USherbrooke.ca/coronavirus.